



Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM no.1 / ADDENDA no. 1
November 25, 2020 / Le 25 novembre 2020

F5211-200462
Harbour Dredging - Hnausa, MB / Dragage du port - Hnausa, MB

Question 1:

Is the dredged material to be disposed of off site or is there an opportunity for stockpiling the material offshore but close to the vacant lot beside the entrance to the site?

Response 1:

There is no one particular approved spoil location for the dredge material for this project, contractor is responsible for securing spoil location and any permitting and approvals required. Spoil locations must be above the high water mark and have written approval from the land owner for disposal of dredge spoil material to receive approval from the Departmental Representative.

Question 1 :

Les matériaux de dragage doivent-ils être éliminés hors site ou y a-t-il une possibilité de stocker les matériaux au large, mais à proximité du terrain vacant à côté de l'entrée du site?

Réponse 1 :

Il n'y a pas d'emplacement de déblais approuvé en particulier pour les déblais de dragage pour ce projet, l'entrepreneur est responsable de la sécurisation de l'emplacement des déblais et de tous les permis et approbations requis. Les sites de déblais doivent être au-dessus de la ligne des hautes eaux et avoir l'approbation écrite du propriétaire foncier pour l'élimination des déblais de dragage afin de recevoir l'approbation du représentant du Ministère.